

→ OBJECTIFS

Etablissement consulaire, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pour mission la représentation des intérêts généraux du secteur artisanal.

→ BENEFICIAIRES

Entreprises individuelles ou sociétés installées ou en création, de moins de 10 salariés dans les activités suivantes :

- > bâtiment,
- > alimentation de détail avec transformation,
- > toutes activités de réparation, transformation, fabrication,
- > certains services (coiffure, esthétique, transport de personnes...).

→ ACTIVITES / ACTIONS MENEES

■ Création, suivi et reprise d'entreprises artisanales

- > Stages de préparation à l'installation : 30 heures
- > Conseil individuel
- > Etablissement de prévisionnels d'activités
- > Montage de dossiers de demande de subventions ou de prêt
- > Correspondant CAP Entreprise (cf. fiche correspondante)
- > Aide à la transmission reprise d'entreprise artisanale

■ Centre de formalités des entreprises

- > Immatriculation,
- > Modification,
- > Radiation.

■ Apprentissage

Etablissement de contrats d'apprentissage.

■ Formation continue

Stages de gestion, informatique, commercial, etc. Stages pris en charge par le fonds d'assurance formation pour les dirigeants d'entreprises artisanales inscrits au répertoire des métiers et leur conjoint.

CONTACTS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Secrétaire du Service Economique, CFE-RM : Claudine ROUXEL
322, square des Champs-Elysées
BP 225
91007 EVRY Cedex

☎ 01 69 47 54 28
☎ 01 69 36 31 02
@ cm91.rouxel@fr.oleane.com
🌐 www.cm-essonne.fr